



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Réalisation de 4600 ml de canalisation de transport de CO2 issu de l'épuration de biogaz de méthanisation afin de connecter deux méthaniseurs à une troisième sur lequel une unité de purification du CO2 issu de biogaz sera construite, d'une emprise de 500 m2. Le CO2 purifié sera sous forme liquide et de qualité alimentaire.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OISSERY BIO CO2

Raison sociale

OISSERY BIO CO2

N° SIRET

9 8 7 5 4 1 2 1 6 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

VANLERBERGHE

Prénom(s)

Benoît

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
38. Canalisations de transport de fluides autres que ceux visés aux rubriques 22 et 35 à 37.	4600 ml de canalisation de transfert de CO2 issu d'épuration de biogaz de méthanisation. Pression < 2 bar La canalisation est soumise à autorisation de construction et d'exploitation (DACE) en application de l'article L. 555-1, mentionnées au I de l'article R. 554-41.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 4600 ml de canalisations de transport de CO2 issu de l'épuration de biogaz de méthanisation afin de connecter deux méthaniseurs (1) à un troisième (2) sur lequel une unité de purification du CO2 issu de biogaz sera construite.

CO2 transporté en phase gazeuse, à une température de l'ordre de 12°C.

Pression dans les canalisations : maximum 2 bar

Matériau des canalisations : Poly-éthylène, diamètre envisagé : maximum DN160.

Aucun travaux de démolition n'est envisagé.

La plateforme de liquéfaction sera installée sur le site Bio Multien, emprise 500 m2 sur le site existant.

Nom des méthaniseurs (tous en régime ICPE Déclaratif) :

(1) Oissery Bio Energie, Ferme de Conde, Chemin de Rougemont, 77178 OISSERY, N°SIRET : 85292195600011 ; (dénommé "OBE" sur carte en annexe)

Valois Green Gaz, 2è site de méthanisation, D404, Id le Cimetière D404, 77230 JUILLY, N°SIRET : 87847919500025 (dénommé "VGG" sur carte en annexe)

(2) Bio Multien 1er site de méthanisation, rue des Fleurs, 77178 OISSERY, N°SIRET : 85057272800010 (dénommé "BM" sur carte en annexe)

4.2 Objectifs du projet

Connecter deux méthaniseurs à une troisième sur lequel une unité de purification du CO2 issu de biogaz sera construite.

La mise en commun des quantités de CO2 des trois méthaniseurs permet au projet de valorisation du CO2 issu de méthanisation d'atteindre un niveau de prix de revient du CO2 (alimentaire) cohérent avec le marché de ce dernier. 8 500 T de CO2 jusqu'ici rejetées à l'atmosphère seront valorisées.

Le CO2 purifié sera sous forme liquide et de qualité alimentaire afin d'être commercialisé pour des usages alimentaires en substitution de CO2 fossile.

Le CO2 purifié sera sous forme liquide et de qualité alimentaire afin d'être commercialisé pour des usages alimentaires en substitution de CO2 fossile.

Les consommateurs de ce CO2 alimentaires sont variés : boissons gazeuses, industriels de l'agro-alimentaire (refroidissement de la viande, stabilisation d'atmosphère etc.)

Le CO2 sera vendu à une entreprise intermédiaire de renom qui cherche à diversifier ses sources de CO2. Cette entreprise réalisera le transport du CO2 liquide vers le consommateur, en camion-citerne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Partie canalisation :

- 1 - Raccordement d'un réseau aérien permettant de récupérer le CO₂ en sortie des membranes d'épuration du biogaz, actuellement évacué à l'atmosphère. Opération réalisée sur chacun des 3 méthaniseurs.
- 2 - Pose d'un réseau enterré au départ de chacun des méthaniseurs. Les réseaux cheminent sur des terrains agricoles. Une traversée de voie communale au nord du bourg de Oissey est prévue par fonçage. La pose des réseaux enterrés est envisagée en été après les récoltes agricoles et afin de ne pas détériorer les terrains.
- 3 - Chacun des départs de canalisations depuis les méthaniseurs seront équipés d'une vanne de barrage pour isoler le tronçon correspondant. Ces vannes seront dans un regard enterré et cadénassé.
- 4 - Les 3 canalisations de transit de CO₂ seront réunies en entrée de l'unité de liquéfaction sur le site Bio Multien.

Partie purification-liquéfaction du CO₂ :

- 5- Mise en place des équipements de purification-liquéfaction du CO₂ sur le site Bio Multien : création de dalles béton pour accueillir 2 conteneurs de process, 3 cuves de stockage de CO₂ liquide et 1 bungalow pour les analyses de qualité du CO₂. Emprise totale 500 m².

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Partie canalisation :

- 1 - Assèchement du CO₂ gazeux et refroidissement avant injection dans les réseaux enterrés pour transit vers le centre de liquéfaction.
- 2 - Enregistrement des débits et températures du CO₂ gazeux issu des 3 méthaniseurs. Télé-exploitation des données pour émission des alertes (débit, températures) et gestion des interventions sur site.
- 3 - Analyse périodique de l'étanchéité des réseaux par détection à pied sur toute sa longueur.
- 4 - Bilan annuel des quantités de CO₂ transités par les réseaux.
- 5 - Bilan annuel des quantités de CO₂ liquéfiés.

Le démantèlement des canalisations ne sera prévue que dans plusieurs dizaines d'années, la récupération du CO₂ issu des méthaniseurs ayant vocation à être pérenne, qui accompagne l'activité de méthanisation agricole.

Partie purification-liquéfaction du CO₂ :

L'activité de purification et liquéfaction du CO₂ n'est pas soumise à ICPE. La purification du CO₂ brut se décompose en quatre grandes phases :

- Compression à 20 bar(a) (précédée d'une filtration au charbon actif pour les traces de H₂S et COV),
- Liquéfaction par refroidissement à -26°C,
- Type de fluide frigorigène : CO₂ liquide (pas d'usage d'autre type de fluide frigorigène)
- Distillation visant à séparer les éléments et obtenir un CO₂ pur à 99.99%,
- Stockage en réservoir isolé à 20 bar(a) et -26°C. Volume des réservoirs : 3 fois 64 T.
- Les incondensables (CH₄, N₂ et O₂) qui représentent environ 3% du CO₂ initial sont renvoyés au méthaniseur Bio Multien. Le process ne génère aucun rejet gazeux.
- Transport du CO₂ liquide par camion citerne vers les clients, 1.3 camion par jour ouvré.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'environnement Livre V titre V chap V

- partie législative, articles L555-1 à L555-30
- partie réglementaire, articles R555-2 à R555-36

Code de l'Environnement, art. R122-2 (Canalisations de transport au sens des articles L. 554-5 1° et L. 554-6)

Code de l'Environnement, art. L214-1&2 (Réglementation sur l'eau)

Arrêté multi-fluides du 5 mars 2014 (Définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilées, d'hydrocarbures et de produits chimiques)

Porté à connaissance par Bio Multien en lien avec l'arrivée du process de purification-liquéfaction du CO₂.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de canalisation de transport de CO2 Diamètre extérieur x Longueur Pression de service	4600 ml 736 m2 2 bar maximum
Process de purification-liquéfaction du CO2.	500 m2 d'emprise

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : chemin d'Oissery à Silly le Long

Localité : OISSERY

Code postal : 7 7 1 7 8 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 0 9 , 4 8 " 8 Lat. : - 2 ° 8 0 , 3 2 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 9 ° 0 9 , 4 8 " 8 Lat. : - 2 ° 8 0 , 3 2 " 0

Point de d'arrivée : Long. : 4 9 ° 0 7 , 7 0 " 5 Lat. : - 2 ° 8 4 , 6 1 " 8

Communes traversées :

OISSERY

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Oissery, zone A

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	enveloppe d'alerte DRIEAT : "zones humides probables" ; compléments en annexe 2
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage d'eau potable à proximité du futur réseau enterré (recherché sur le module de visualisation www.infoterre.brgm.fr)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau et aucun rejet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier de pose de la canalisation : --> durée : 1 mois maximum Tracé de la canalisation : terrains agricoles cultivés, chemins agricoles. Pas de déboisement. Pas de modification des usages des terrains après réalisation des travaux visant à enterrer la canalisation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La canalisation sera enterrée à une profondeur de 1 m minimum pour permettre le maintien de toutes les activités pré-existantes, sans consommation d'espace naturel, agricole ou forestier. Le process de purification-liquéfaction du CO2 sera installé sur le site de Bio Multien, sur 500 m2, sans extension de son emprise globale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de fuite de CO2 par les canalisations fera l'objet d'une surveillance en continu des débits et pressions du réseau.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations en PE ne sont pas sensibles à la corrosion bactérienne.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Transport du CO2 gazeux par canalisation enterrée. Transport du CO2 liquide : 1.3 camion par jour ouvré.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le CO2 est inodore.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Process de purification-liquéfaction : - maximum 1 T de charbons actifs usagers par an (traitement des traces de soufre et COV) - huile du compresseur à vis lubrifiée : maximum 400 L par an. Ces deux déchets sont recyclés dans les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Canalisation enterrée. Process de purification-liquéfaction : hauteur maximale 3.5 m (cuves de stockage de CO2 liquide installées à l'horizontale)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La canalisation sera enterrée à une profondeur suffisante pour permettre le maintien de toutes les activités pré-existantes sans modification des activités humaines, sauf en phase chantier (durée 1 mois). Le process de purification-liquéfaction du CO2 sera installé sur le site de Bio Multien, sur 500 m2, sans extension de son emprise globale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

--	--

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

--	--

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase chantier

La réalisation de tranchées en terrain naturel n'est pas susceptible de perturber le milieu environnant. Les canalisations seront thermosoudées, sans utilisation de produits dangereux pour l'environnement.

Les tronçons sont isolés par vannes 1/4 tour afin de les isoler du reste du réseau pour envisager des interventions de réparations au cours de la durée de vie du réseau.

Les travaux sont prévus en été après les récoltes agricole et en conditions sèches afin de ne pas détériorer les terrains.

En phase d'exploitation

Contrôle en continu de la pression et des débits de CO₂ gazeux afin d'être alerté sur une fuite éventuelle sur les réseaux.

Détection périodique de l'étanchéité de la canalisation par passage au détecteur de CO₂ tout le long du tracé des réseaux, sur 4600 ml.

Process de purification-liquéfaction du CO₂ : Contrôle en continu du process (pressions, températures, débits, qualités) ; respect de la réglementation DESP.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur une canalisation enterrée et un process d'une emprise de 500 m².

Canalisation : la phase la plus impactante est la phase chantier. Ensuite cette canalisation ne sera plus visible ; elle sera surveillée en continu concernant le risque de fuite. La phase chantier de la canalisation est prévue en période estivale, sur une durée de 1 mois, et en déblai-remblai.

Process : Aucun rejet atmosphérique, aucun effluent. Déchets limités à 1T de charbons actif maxi et 400L d'huile maxi.

Au regard de ces éléments, nous estimons que l'impact du projet sur l'environnement est limité et ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

A fortiori, le CO₂ transporté dans cette canalisation sera valorisé en substitution de CO₂ fossile ; cette valorisation évitera son émission à l'atmosphère.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 1 : lien vers la carte Géoportail du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 2 : pré-localisation zones humides analyse des incidences	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

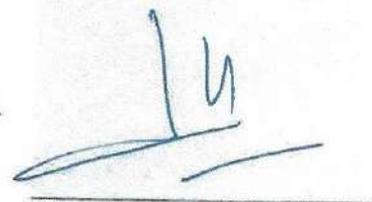
Nom VANLERBERGHE

Prénom Benoît

Qualité du signataire Président

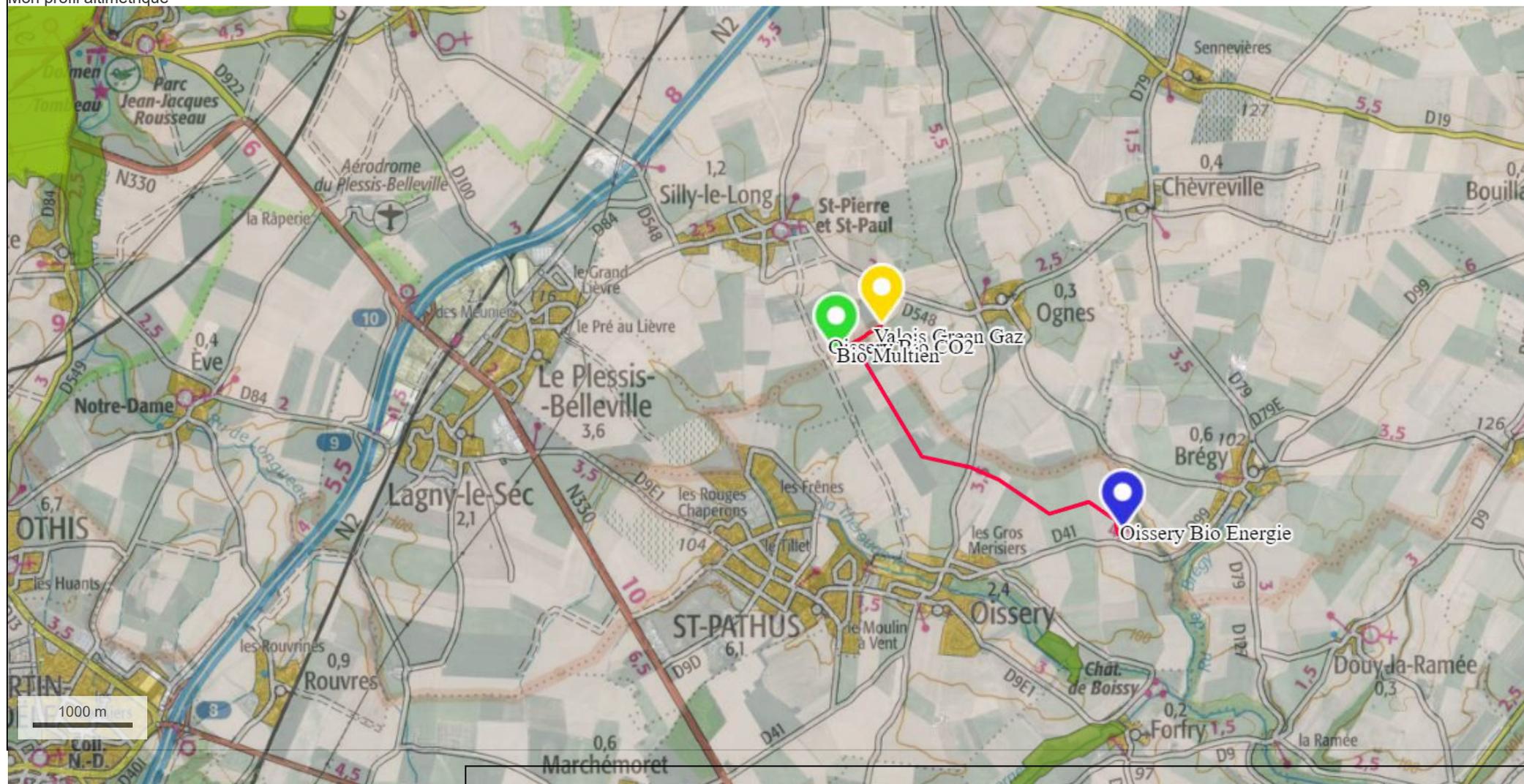
A Oissery

Fait le 02/12/2024



Signature du (des) demandeur(s)

Profil altimétrique
Mon profil altimétrique

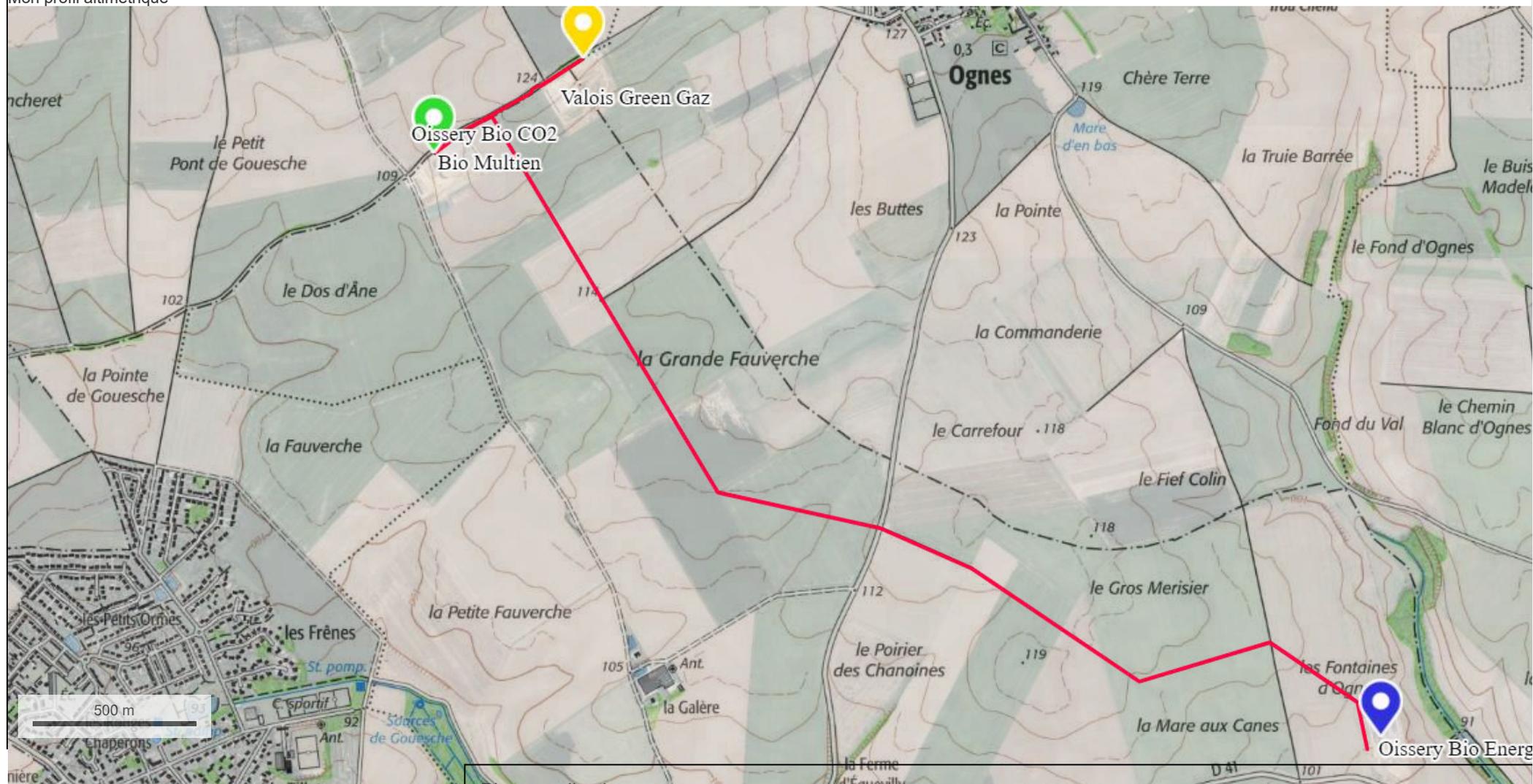


© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Plan de situation avec ZNIEFF de type I et II Zones Natura 2000

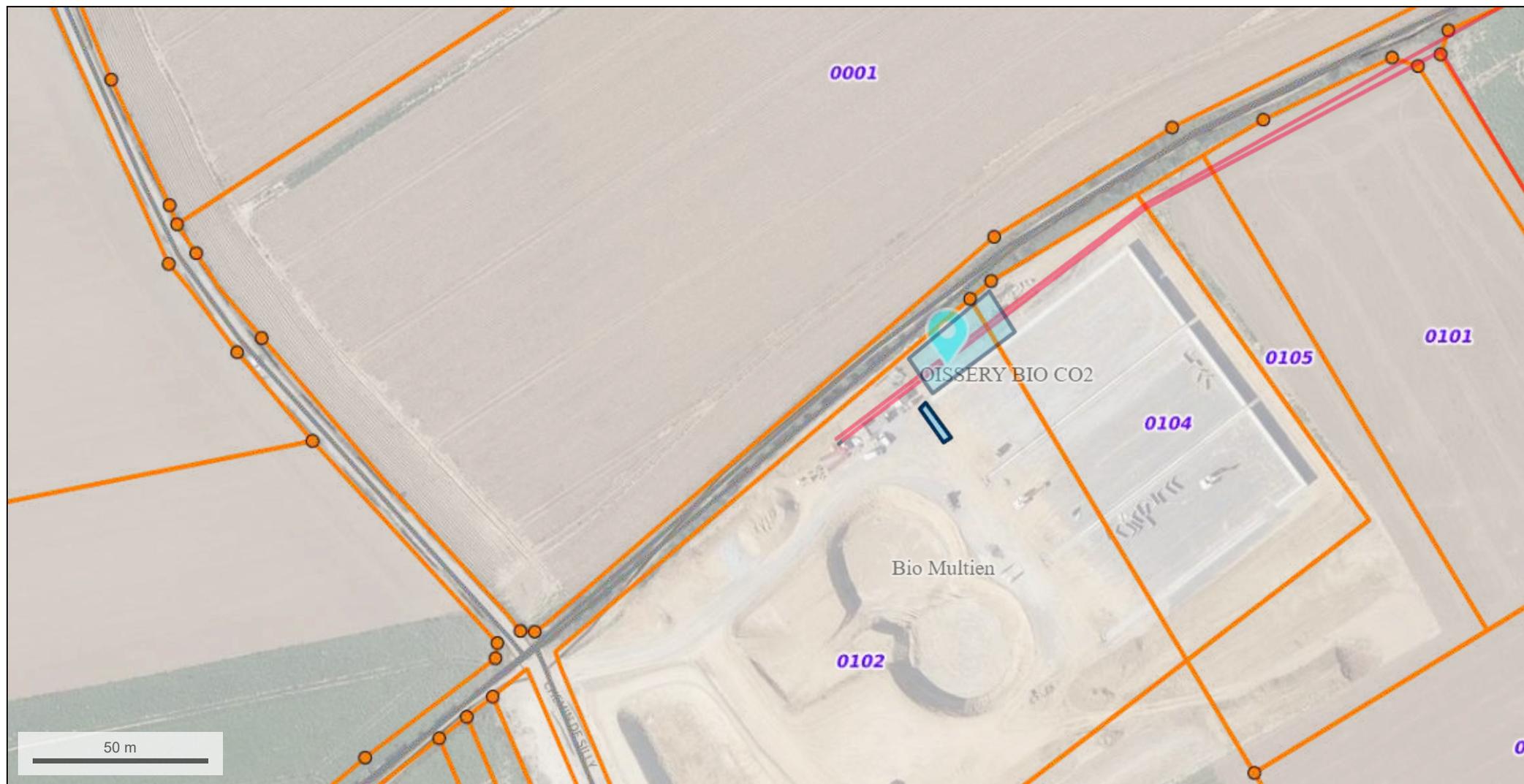
Longitude : 2° 49' 56" E
Latitude : 49° 05' 27" N

Profil altimétrique
Mon profil altimétrique



Plan canalisation

Longitude : 2° 49' 50" E
Latitude : 49° 05' 16" N



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 48' 15" E
Latitude : 49° 05' 43" N

Emprise des équipements de process Oissery Bio CO2 (sur le site de Biomultien)

Photos

Points de prise de vue :

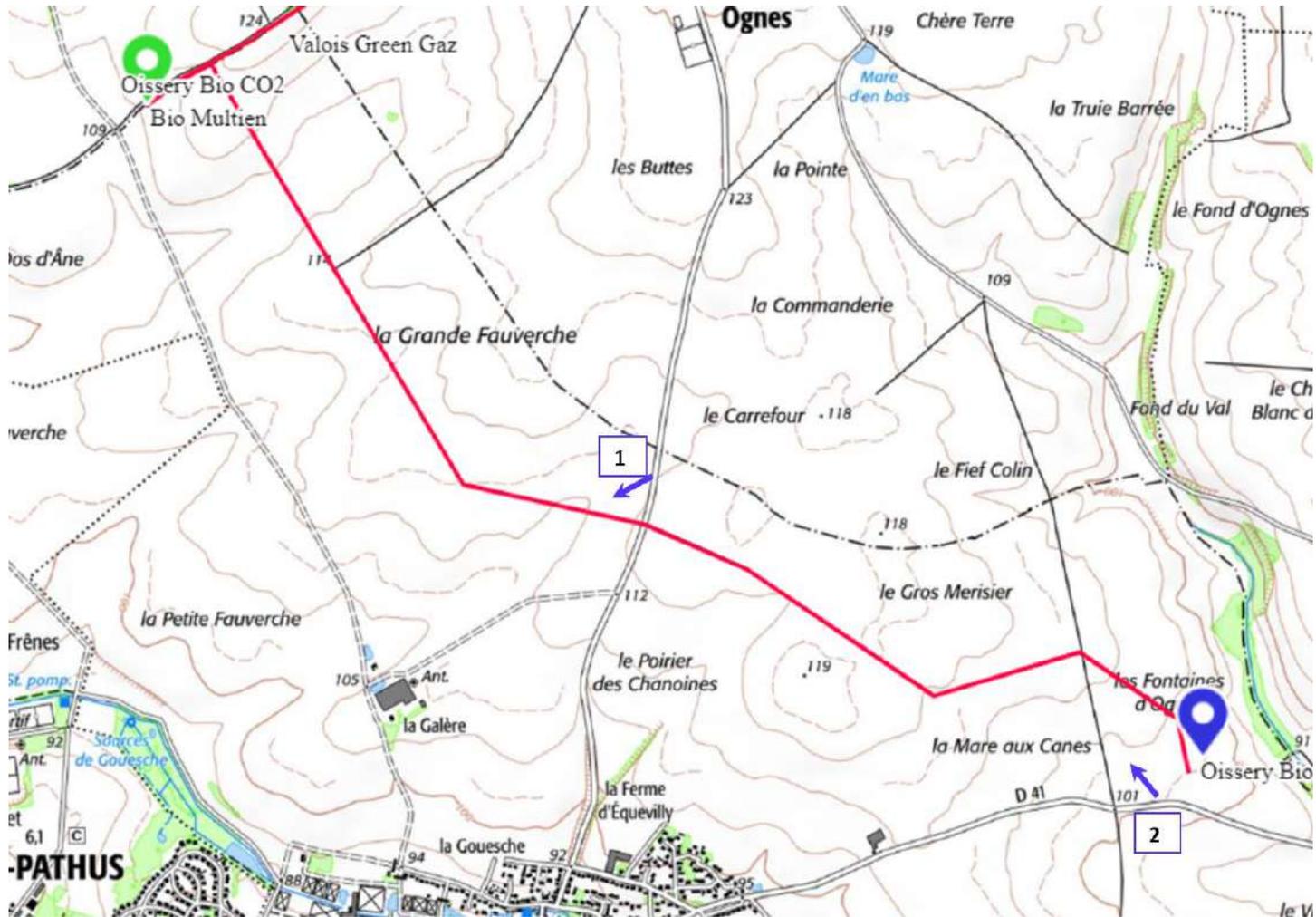


Photo 1 :

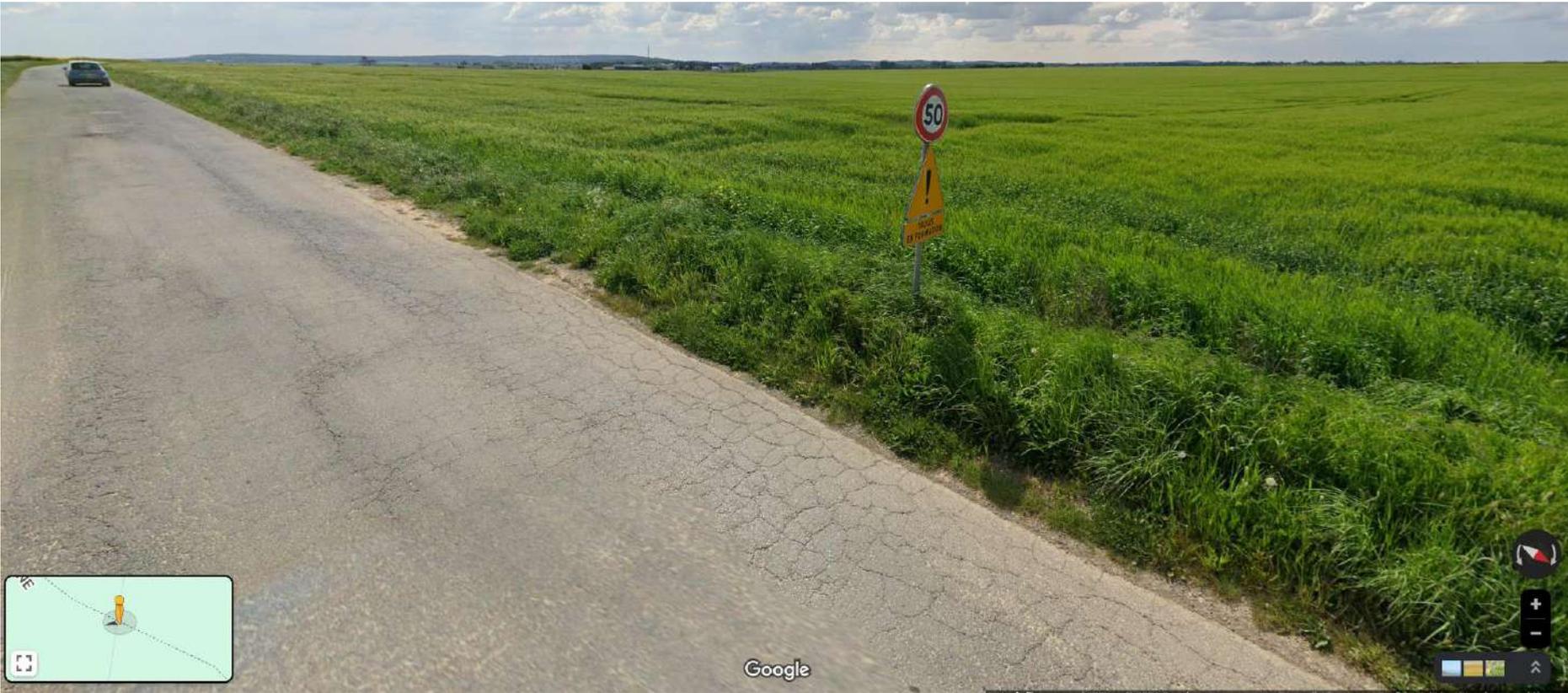
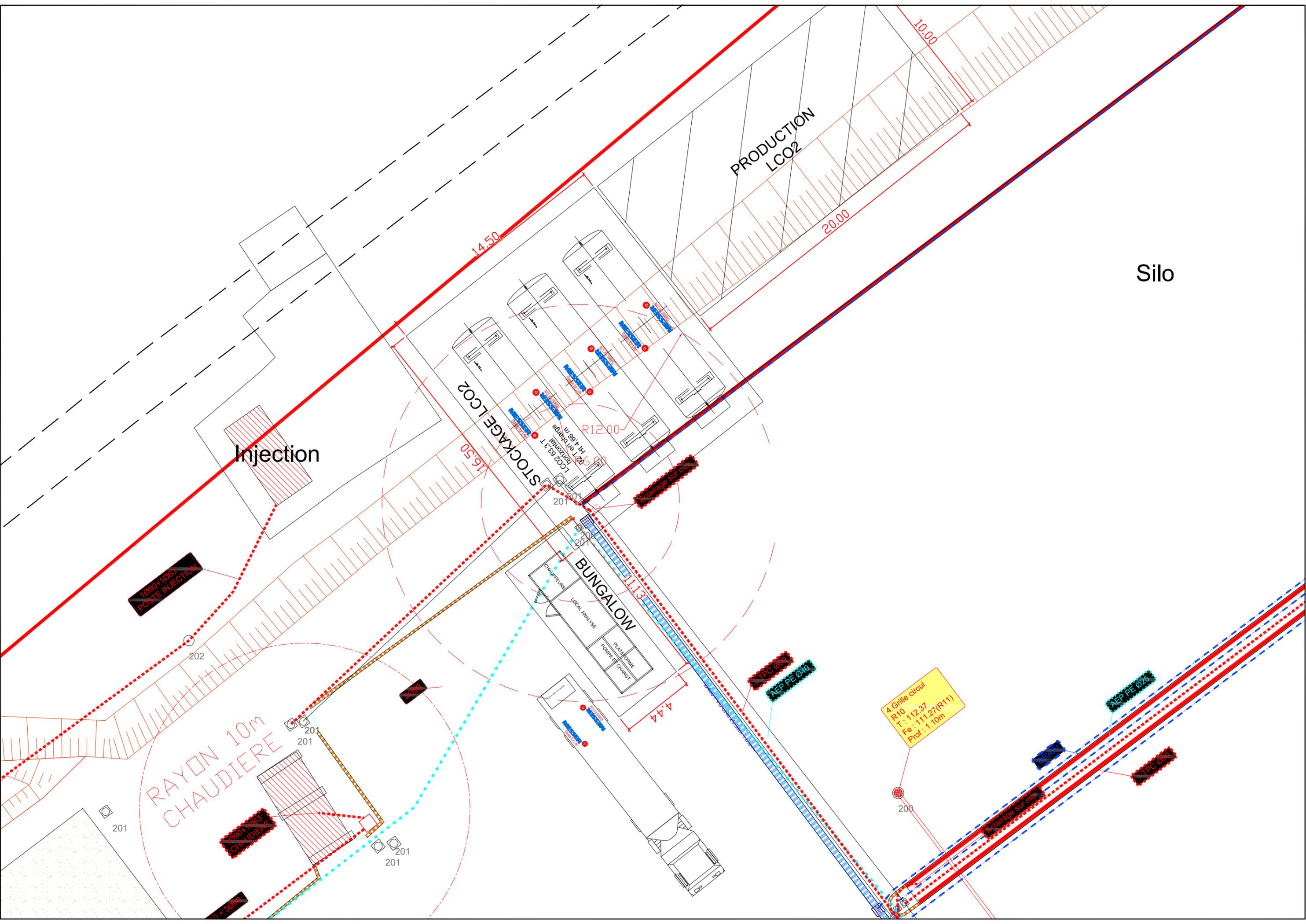


Photo 2 :





Département de Seine et Marne

Commune de OISSERY

CREATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION



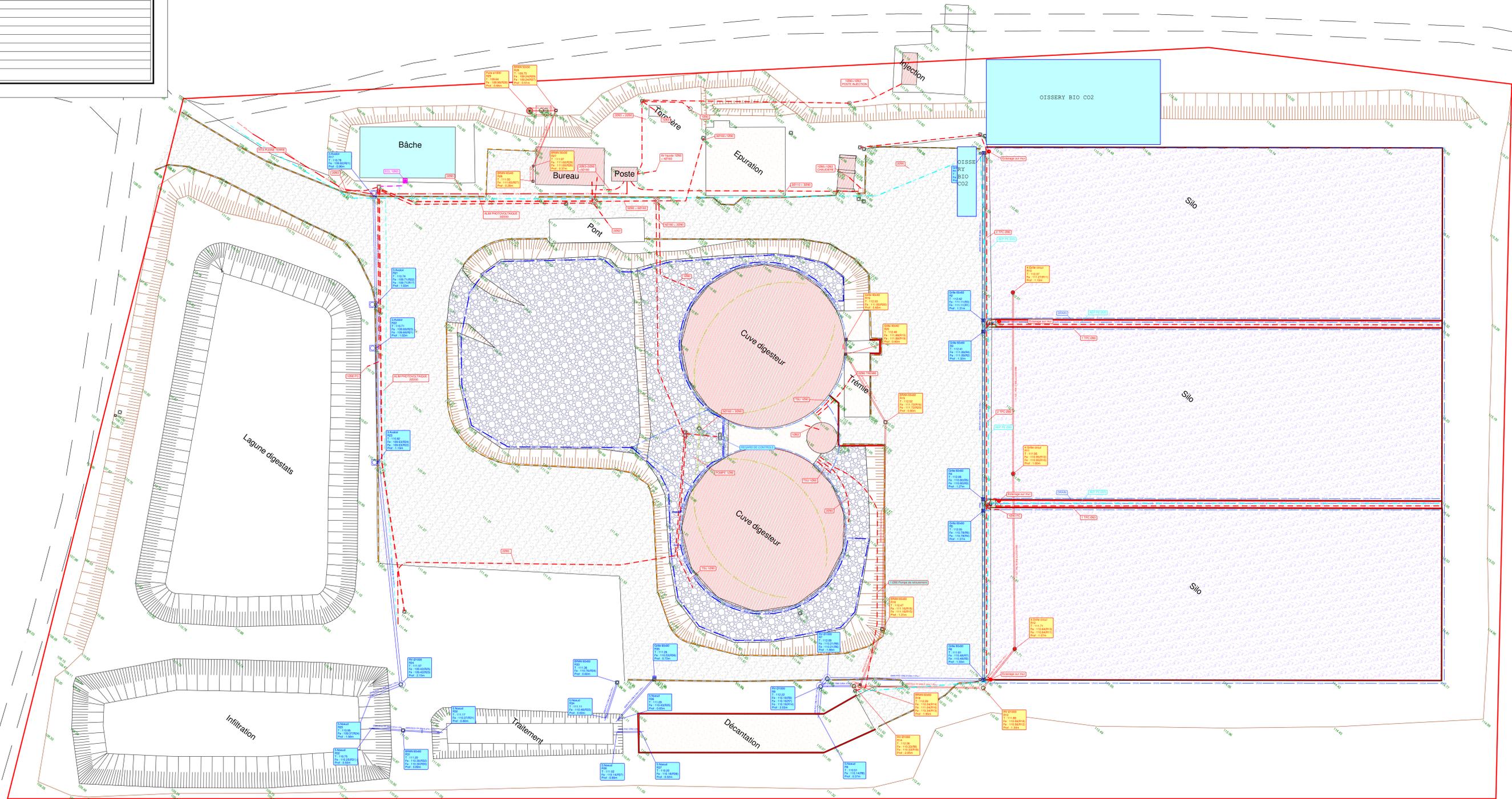
Agence de Compiègne
Bd Henri Barbusse
60150 Thourotte
Tel: 03 44 90 40 40
Fax: 03 44 90 40 50

PLAN MASSE VRD RECOLEMENT

ÉCHELLE : 1/250
DESSINÉ PAR : DLA
LE : 28/10/22
DOSSIER : SLE2160309

VÉRIFIÉ PAR : SLE
LE : 28/10/22

Indice	Date	Début
A	28/10/22	Création du document



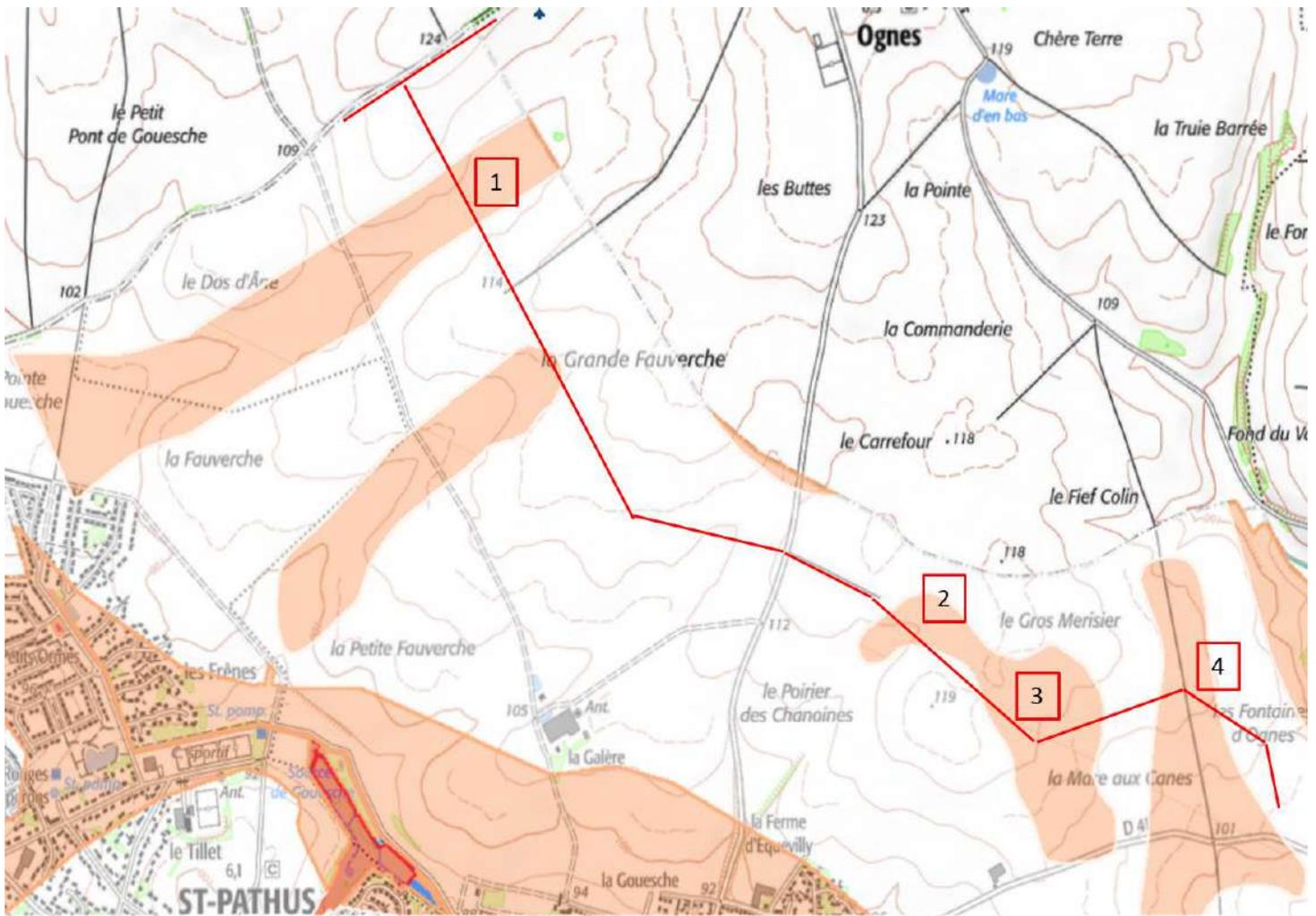
Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Projet Oissery Bio CO2

Pré-localisation zones humides – Analyse des incidences

Localisation, quantification et qualification



Carte des enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles – DRIAT Ile de France

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=005d7aa8-8890-4dd1-acf7-367fae668094&context=dsharelinkttl18020240807T093451097Z8576187119228861437#>

Légende :

Zonage orange : « zones humides probables »



Tracé de la canalisation de CO2



Zone de croisement de la canalisation projetée avec les zones humides probables

Quantification : la canalisation traverse les pré-localisations de zones humides sur 1 100 m en tout :

- 1- 200 m de large
- 2- 150 m de large
- 3- 500 m de large
- 4- 250 m de large

Qualification : champs cultivés (blé, orge, colza, betteraves, pommes de terre...)

Eviter ou prévenir

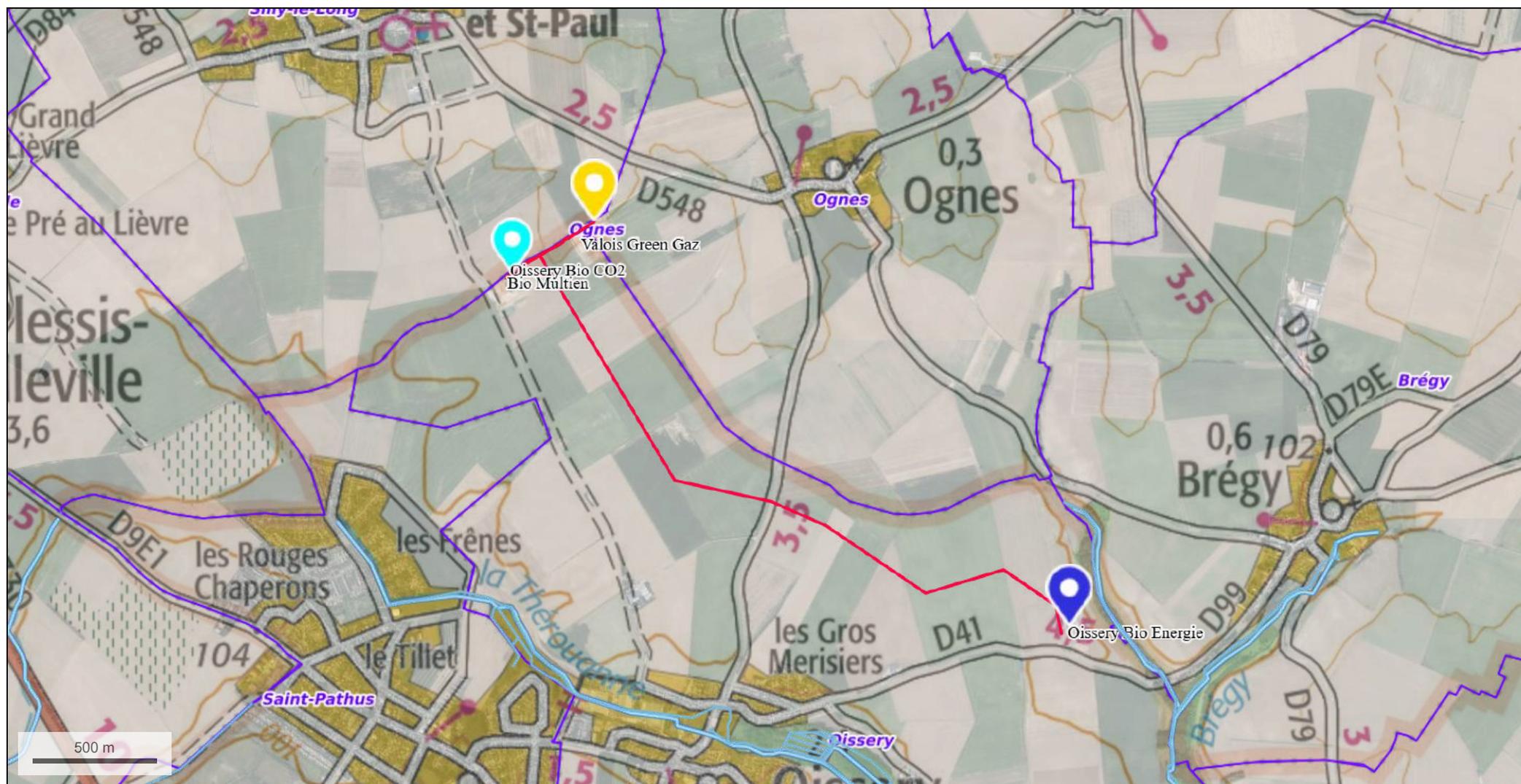
Le tracé de la canalisation a été étudié pour répondre à plusieurs impératifs d'ordre variés :

- Distance la plus courte possible
- Limitation des traversées complexes (routes...)
- Maîtrise foncière
- Rester sur la Région Ile de France

Il en ressort le tracé ci-dessus présenté.

Prévenir : afin de prévenir le risque de dégradation de zones humides potentielles, les travaux de mise en place seront réalisés en été, après les récoltes agricoles et en conditions sèches, sur une durée d'un mois. La technique utilisée sera le fonçage, limitant au maximum les mouvements de terre. Pas de tranchées ouvertes.

Suite aux travaux, les terrains retrouveront leur destination agricole historique.



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 49' 37" E
Latitude : 49° 05' 20" N

projet Oissery Bio CO2 avec - ZNIEFF - Natura 2000 (Oiseaux et Habitats) - Réseau hydrographique

Description générale du projet OISSERY BIO CO2

Ce projet consiste en la valorisation du CO2 issu de 3 méthaniseurs. Nom des méthaniseurs (tous en régime ICPE Déclaratif) :

- Oissery Bio Energie, Ferme de Conde, Chemin de Rougemont, 77178 OISSERY, N°SIRET : 85292195600011 ; (dénommé "OBE" sur carte en annexe)
- Valois Green Gaz, 2è site de méthanisation, D404, Id le Cimetière D404, 77230 JUILLY, N°SIRET : 87847919500025 (dénommé "VGG" sur carte en annexe)
- Bio Multien 1er site de méthanisation, rue des Fleurs, 77178 OISSERY, N°SIRET : 85057272800010 (dénommé "BM" sur carte en annexe)

Réalisation de 4600 ml de canalisations de transport de CO2 issu de l'épuration de biogaz de méthanisation afin de connecter deux méthaniseurs à un troisième sur lequel une unité de purification du CO2 issu de biogaz sera construite.

Les méthaniseurs n'auront pas de modification technique, uniquement une surpression du CO2 en sortie de l'épuration du biogaz, jusqu'à 2 bars(g).

L'unité de purification et liquéfaction du CO2 sera installée sur le site de Biomultien, sans consommation d'espace naturel, uniquement en prenant des espaces libres dans l'emprise du site Biomultien. Cette unité sera composée de 2 conteneurs de process, 3 cuves de stockage de Co2 liquide et un bungalow d'analyse du CO2 liquide. **L'activité de purification et liquéfaction du CO2 n'est pas soumise à ICPE.** La purification du CO2 brut se décompose en quatre grandes phases :

- Compression à 20 bar(a) (précédée d'une filtration au charbon actif pour les traces de H2S et COV),
- Liquéfaction par refroidissement à -26°C,
- Type de fluide frigorigène : CO2 liquide (pas d'usage d'autre type de fluide frigorigène)
- Distillation visant à séparer les éléments et obtenir un CO2 pur à 99.99%,
- Stockage en réservoir isolé à 20 bar(a) et -20°C. Volume des réservoirs : 3 fois 64 T.

Le méthaniseur Biomultien déposera un porté à connaissance avant la mise en œuvre du projet. Les choix techniques du process de purification-liquéfaction du CO2 ne sont pas totalement finalisés. Les démarches pour la canalisation étant longues – cas par cas puis DACE – il est important pour le projet de démarrer ses démarches concernant la canalisation dans un 1^{er} temps.

